



ARRETE GRH/PERS/SPPN°2019-925

Fixant la liste des candidats admis au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2019

La Présidente du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi dans la fonction publique française ;
- VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- VU l'arrêté interministériel du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté GRH/PERS/SPPN°2018-1238 du 17 mai 2018 fixant la liste des candidats admis au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2018
- VU l'arrêté GRH/PERS/SPPN°2018-2554 du 21 décembre 2018 portant ouverture d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels par le SDIS 77 au titre de l'année 2019 ;
- VU le procès-verbal du jury du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels en date du 12 avril 2019 ;

VU l'arrêté GRH/PERS/SPPN 2019-615 du 15 avril 2019 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2019 ;



ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de sergent comprend les 97 lauréats du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne au titre de l'année 2019, ainsi que les 3 lauréats ayant bénéficié d'une réinscription au titre de l'article 24 du décret 2013-93. Elle est arrêtée comme suit, par ordre alphabétique :

Sexe	Candidat	Né(e) le
M.	ACHEKIAN Julien	25/05/1989
M.	ALEXANDROWICZ Paul	02/10/1993
M.	BARCAT Arnaud	05/09/1989
M.	BARTHOLOME Julien	12/08/1991
M.	BAUCHE Jérémy	20/02/1988
M.	BAUDRY Alexis	15/07/1988
M.	BAUMANN Yannick	16/10/1985
M.	BEAUPRE Benjamin	05/06/1987
M.	BECQUET Jérémy	13/04/1985
Mme	BEDIER Cyrielle	27/04/1987
M.	BERTHE Thomas	01/06/1984
M.	BERTHOLLET Damien	02/11/1994
M.	BIDRON Renaud	28/04/1988
Mme	BOHAIN Claire	01/08/1994
M.	BOITREL Jérémy	14/07/1988
M.	BOUBERKA Sabry	24/10/1986
M.	BOUCHER Thomas	20/10/1990
M.	BOURNY Julian	17/02/1991
M.	BRUNO Julien	17/01/1988
M.	CASACA Vincent	05/02/1987
M.	CHARTRAIRE Nicolas	04/03/1989
M.	CORDIEZ Charles	08/09/1989
M.	CORINTHE Nicolas	24/10/1982
M.	CORNEAU Benjamin	04/03/1986
M.	COUDRETTE Jérémy	26/04/1992
M.	COUTAN Sébastien	08/06/1991
M.	CREPEL Nicolas	05/02/1985
M.	CROCHET Geoffrey	30/07/1991
M.	CROISET Romain	13/07/1993
M.	DA COSTA Guillaume	28/04/1981
M.	DELOBELLE Christopher	29/04/1990
M.	DEPARIS Nicolas	18/11/1990
M.	DOS SANTOS Alexis	16/10/1992

M.	DOSIERES Damien	21/04/1995
M.	DOUCHET Gaëtan	05/05/1984
M.	DROUIN Clément	10/11/1989
M.	DROUIN Es	06/06/1988
M.	DUBARTE Jérôme	17/03/1980
M.	FAIVRE Romain	25/08/1990
M.	FAUVET Aurélien	21/08/1986
M.	FAYARD Alexandre	02/11/1993
M.	FEBVRE Quentin	26/09/1991
M.	FERRAND Jérémy	18/08/1985
M.	FERREIRA Adrien	28/02/1988
M.	FUSTINONI Sébastien	26/02/1984
M.	GARBE Jacky	22/06/1989
M.	GARREAU Anthony	19/03/1989
M.	GAZAVE Emilien	21/04/1989
M.	GIRAUDEAU Hugo	07/03/1990
M.	GUERIT Benjamin	13/01/1987
M.	GUILBAULT Stéphane	05/10/1980
M.	GURY Loïc	14/02/1984
M.	HANNON Julien	14/06/1984
M.	HOURSEAU Arnaud	04/04/1980
M.	HUET Antonio	12/08/1991
M.	HUYGHE Jérémy	04/06/1986
M.	JEANNEL Vincent	10/05/1984
M.	KEROPIAN Jacques	19/06/1974
M.	KURTZMANN Guillaume	16/03/1986
M.	LAFONT Jérôme	17/10/1987
M.	LAGADEC Damien	13/01/1981
M.	LE HÉNAFF Lancelot	25/06/1985
M.	LEANDRI Matthieu	25/09/1991
M.	MANGO Guillaume	27/02/1990
M.	MANSUY Clément	25/05/1991
M.	MASSART Pierre-Emmanuel	15/08/1988
M.	MECHIN Emmanuel	02/02/1981
M.	MORANT Guillaume	14/05/1991
M.	MOREL Jimmy	17/04/1987
M.	MORVAN Patrick	03/06/1970
M.	MOUILLOIX Brice	13/12/1986
M.	NIVELET Aurélien	03/02/1985
M.	NOURRY Steven	02/06/1993
M.	OSTER Florian	27/06/1990
M.	PAGNON Thomas	25/05/1992
M.	PASQUIER Jérôme	03/03/1981
M.	PAULCAN Jonathan	02/07/1986
M.	PAUTIER Vincent	04/02/1985
M.	PAUWELS Billy	08/07/1991
M.	PAUWELS Jimmy	08/07/1991
M.	PETIT Emerick	04/09/1995
M.	PETITJEAN Mathieu	07/11/1987
M.	PHILIPS Florent	04/01/1994
M.	POURCELOT Sébastien	16/05/1986
M.	PRECIGOUT Jean-Baptiste	13/05/1989
M.	REMBECKI Anthony	17/11/1989
M.	RICHARD Romain	24/08/1989

Réception par le préfet : 05/06/2019

Julien Gaël : 05/06/2019

M.	RIQUEZ Gaël	29/12/1986
M.	ROCHEFEUILLE Julien	01/05/1990
M.	ROMME Aurélien	08/05/1989
M.	ROSSI Aymeric	16/12/1988
M.	ROUDAUT Jérôme	07/10/1988
M.	SAYER Kevin	29/01/1991
M.	THEVENET Kevin	15/02/1989
M.	TREBAOL Julien	20/08/1990
M.	TREVISIOL Dimitri	14/03/1991
M.	TRIPONNEY Nicolas	05/12/1981
M.	VIRTON Jérôme	22/10/1986
M.	VULLIEZ Sylvain	09/12/1986
M.	WARTELLE Romain	29/04/1987

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le 22 mai 2019

La présidente du conseil d'administration



Isoline GARREAU-MILLOT